

Séance ordinaire du 25 juin 2024

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-cinquième jour du mois de juin deux mille vingt-quatre à dix-sept heures sept, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne (partiellement), Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du conseil de la Ville Amélie Landry.

Assistent à la séance : Jean-Sébastien Gagnon, directeur général par intérim, et Marlyne Turgeon, greffière.

---

**CV-2024-0422**

**Remerciements à la ministre des Affaires municipales**

Il est proposé par le maire  
Appuyé à l'unanimité

De remercier la ministre des Affaires municipales pour avoir appuyé la demande formulée récemment par la Ville de Lévis et avoir ainsi soutenu l'intégration à la *Loi sur les cités et villes*, d'un nouveau pouvoir aux municipalités, permettant la désignation d'un membre du conseil de la Ville à titre de présidente ou de président des séances du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2024-0423**

**Félicitations au personnel de la Ville pour la qualité des aménagements paysagers**

Il est proposé par le maire  
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le personnel de la Ville pour la qualité des aménagements paysagers sur le territoire de la ville et particulièrement, ceux à l'hôtel de ville, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2024-0424**

**Félicitations au personnel de la Ville et à Convergence action bénévole**

Il est proposé par le maire  
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le personnel de la Ville et Convergence action bénévole pour l'excellence dans l'organisation et la tenue de l'activité reconnaissance des bénévoles œuvrant sur le territoire de la ville, qui a eu lieu le 21 juin 2024, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2024-0425**

**Félicitations pour l'excellence du travail accompli pour le cadre financier 2024-2028**

Il est proposé par le maire  
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur Dominic Deslauriers, directeur général, monsieur Frédéric Moisan, directeur des finances et trésorier, le membre du conseil de la Ville et présidente du comité des finances Isabelle Demers, les membres du conseil de la Ville et les membres du personnel de la Ville concernés, pour l'excellence du travail accompli pour le cadre financier 2024-2028 et de souligner la contribution exceptionnelle et l'expertise de Raymond Chabot, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2024-0426**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2024-0427**

**Période de questions**

Environ 20 personnes assistent à la séance. Trois questions transmises par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville ont été lues par la greffière et le maire répond aux questions.

---

**CV-2024-0428**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024 et de la séance extraordinaire du 20 juin 2024**

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville  
tenue le 10 juin 2024 et de la séance extraordinaire du 20 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2024-0429**

##### **Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 4 juin 2024**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le  
4 juin 2024 est déposé.

---

#### **CV-2024-0430**

##### **Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par la Corporation d'habitation du littoral inc. (immeuble situé au 640, rue de Saint-Romuald, Lévis) auprès de la Commission municipale du Québec**

Document d'aide à la décision [DAJ-2024-009](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution  
CE-2024-0526 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De donner une opinion neutre à la Commission municipale du Québec à  
l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes  
foncières présentée par la Corporation d'habitation du littoral inc., concernant  
son immeuble situé au 640, rue de Saint-Romuald, Lévis (Québec) G6W 5M6,  
et d'aviser cette commission que la Ville ne souhaite pas être présente  
advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2024-0431**

##### **Détermination de la date de l'audition de la révision de la décision du comité de démolition refusant la démolition de l'immeuble situé au 672, rue Saint-Joseph (lot 3 021 327 du cadastre du Québec, secteur Lauzon)**

Document d'aide à la décision [GRE-2024-019](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution

CE-2024-0527 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

De fixer au 4 septembre 2024, à 17 heures, la date d'audition de la révision de la décision du comité de démolition, rendue le 11 avril 2024, de refuser la demande de démolition de l'immeuble situé au 672, rue Saint-Joseph (lot 3 021 327 du cadastre du Québec, secteur Lauzon).

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2024-0432**

**Rapport relatif à la participation d'un membre du personnel d'un cabinet à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale**

Document d'aide à la décision [GRE-2024-022](#)

Le rapport de la greffière relatif au dépôt à son bureau de la déclaration de Dominique Pelletier, Bureau de la mairie, ayant suivi la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie municipale, déposée le 30 mai 2024, en application du Règlement RV-2022-22-12 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel d'un cabinet, est déposé à titre de reddition de compte et d'information.

---

**CV-2024-0433**

**Mandat à la Direction des affaires juridiques à entreprendre toutes procédures judiciaires nécessaires pour faire reconnaître un individu quérulent à l'égard du Commissaire à la déontologie policière**

Document d'aide à la décision [POL-2024-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0531 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De mandater la Direction des affaires juridiques à entreprendre toutes procédures judiciaires nécessaires pour faire reconnaître un individu quérulent à l'égard du Commissaire à la déontologie policière.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2024-0434**

**Entente relative à la répartition des communications d'urgence d'un corps de police et entente relative à la fourniture du service de réponse**

**aux communications d’urgence à intervenir avec le Conseil des Abénakis d’Odanak**

Document d’aide à la décision [POL-911-2024-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0532 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De demander, conformément à l’article 70 de la *Loi sur la police*, l’approbation requise du ministre de la Sécurité publique, afin de conclure l’entente relative à la répartition des communications d’urgence d’un corps de police à intervenir avec le Conseil des Abénakis d’Odanak, telle que jointe à la fiche de prise de décision POL-911-2024-001, sous réserve de cette approbation, de conclure cette entente et d’autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

De demander au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation, conformément à l’article 3.11 de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif*, l’approbation requise, par décret, considérant que le Conseil des Abénakis d’Odanak est un organisme fédéral, pour la conclusion de l’entente relative à la fourniture du service de réponse aux communications d’urgence, ainsi que l’entente relative à la répartition des communications d’urgence d’un corps de police, telles que jointes à cette fiche de prise de décision, sous réserve de ce décret, de conclure ces ententes et d’autoriser le maire et la greffière à signer ces ententes.

Adoptée à l’unanimité

---

**CV-2024-0435**

**Modifications aux règles de fonctionnement du comité de développement économique, de la main-d’œuvre et de la revitalisation**

Document d’aide à la décision [DEV-2024-029 R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0540 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

D’adopter les modifications proposées aux règles de fonctionnement du comité de développement économique, de la main-d’œuvre et de la revitalisation, telles que jointes à la fiche de prise de décision DEV-2024-029-R-1.

Adoptée à l’unanimité

---

**CV-2024-0436**

**Acquisition par expropriation d'une partie du lot 6 553 889 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis)**

Document d'aide à la décision [APP-GI-2024-018](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0548 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'acquérir par voie d'expropriation à des fins de travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture, incluant des travaux permanents de voirie, d'aqueduc et d'égouts, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de bordures de rue, de trottoirs, d'aménagements paysagers, d'éclairage et de signalisation routière, de déplacement et d'enfouissement d'utilités publiques, une partie du lot 6 553 889 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 475,3 mètres carrés, telle qu'identifiée sur le plan de la description technique préparé par Guillaume Normand, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1808 de ses minutes, telle que jointe à la fiche de prise de décision APP-GI-2024-018, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

---

Le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne quitte et reprend son siège pendant les délibérations au point suivant.

---

**CV-2024-0437**

**Mandat au comité de mobilité durable concernant le rapport de la Caisse de dépôt et placement du Québec infra**

ATTENDU QUE le 11 juin 2024, la Caisse de dépôt et placement du Québec infra a déposé un rapport et des recommandations sur la mobilité à Québec et dans la Communauté métropolitaine de Québec, soit le plan directeur de mobilité circuit intégré de transport express ;

ATTENDU QUE le plan directeur de mobilité circuit intégré de transport express identifie les corridors de mobilité devant faire l'objet d'interventions majeures sur le territoire de cette communauté ;

ATTENDU QU'une des principales conclusions du rapport de la Caisse de dépôt et placement du Québec infra souligne l'importance de bonifier l'offre de service est-ouest à Lévis, afin de suivre l'évolution de la démographie et la densification de pôles structurants, tels les secteurs Desjardins et Chaudière ;

ATTENDU QUE l'importance d'un besoin, à terme, d'une connexion efficace et rapide inter-rives entre les centres-villes de Québec et de Lévis ;

ATTENDU QUE la Ville a démarré ses travaux de construction en 2023, d'une valeur de 149,1 millions de dollars, pour la réalisation d'un projet de transport

collectif et actif sur le boulevard Guillaume-Couture, qui consiste à ajouter des voies réservées et une piste multifonctionnelle ;

ATTENDU QUE le projet de réaménagement de la route des Rivières (route 116) et de la route Marie-Victorin (route 132), entre l'autoroute Jean-Lesage (20) et le pont de Québec, incluant des voies réservées pour autobus, du ministère des Transports et de la Mobilité durable, en collaboration avec la Ville, est en phase planification ;

ATTENDU QUE des pourparlers avec le gouvernement du Québec doivent se tenir, afin de discuter de la gouvernance, du financement et de la mise en place des recommandations plan directeur de mobilité circuit intégré de transport express ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De mandater le comité de mobilité durable de la Ville, afin d'analyser et de proposer des recommandations pour donner suite au plan directeur de mobilité circuit intégré de transport express, déposé par la Caisse de dépôt et placement du Québec infra.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Société de transport de Lévis, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable et aux députées et députés représentant la Ville à l'Assemblée nationale du Québec.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2024-0438**

##### **Avis de motion du Règlement RV-2024-34-75 modifiant le Règlement RV-2023-34-28 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville et dépôt du projet de règlement**

Document d'aide à la décision [FIN-2024-029](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-75 modifiant le Règlement RV-2023-34-28 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville et il dépose le projet de règlement tel que joint à la fiche de prise de décision FIN-2024-029.

Ce règlement a pour objet de mettre à jour la tarification applicable pour certains des services offerts par la Ville.

---

#### **CV-2024-0439**

##### **Adoption du Second projet de règlement RV-2024-34-70 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages C900, produits alimentaires (dépanneur, épicerie, boucherie, charcuterie, pâtisserie, boulangerie, fromagerie, poissonnerie, fruiterie, produits naturels, confiserie, crèmerie, liqueurs et alcools, chocolaterie, etc.), à l'exclusion des marchés publics, dans la zone H2341, rue Saint-Joseph, secteur Lévis)**

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-084](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0538 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Second projet de règlement RV-2024-34-70 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-03-30.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2024-0440**

**Adoption du Second projet de règlement RV-2024-34-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone M2290 à même une partie de la zone H2294, rue Saint-Joseph, à proximité de l'intersection de la rue Monseigneur-Bourget, secteur Lévis)**

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-085](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0539 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Second projet de règlement RV-2024-34-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-03-31.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2024-0441**

**Adoption du Règlement RV-2024-34-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone C1407 à même une partie de la zone H1410, rue du Blizzard, secteur Charny)**

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-051](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2024-34-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'agrandir la zone C1407 à même une partie de la zone H1410 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0536 ;

En conséquence,



Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2024-34-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-03-33.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2024-0442**

**Adoption du Règlement RV-2024-34-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages commerciaux principaux et conditionnels dans la zone I2433, rue de la Pascaline, secteur Lévis)**

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-083](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2024-34-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'ajouter certains usages commerciaux à titre d'usages principaux dans la zone I2433, et ce, conditionnellement à ce qu'un usage de la classe d'usages P100, garde d'enfants (garderie, centre de la petite enfance), soit présent dans le bâtiment principal visé ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0537 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2024-34-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-03-35.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2024-0443**

**Adoption du Règlement RV-2024-34-69 modifiant le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation des camions et des véhicules-outils**

Document d'aide à la décision [TMD-2024-011](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2024-34-69 modifiant le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation des camions et des véhicules-outils a pour objet de régir la circulation des camions et des véhicules-outils sur la rue Henry-Atkinson ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-03-78 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2024-34-69 modifiant le Règlement  
RV-2022-22-51 sur la circulation des camions et des véhicules-outils.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2024-0444**

**Période d'intervention des membres du conseil**

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

---

**CV-2024-0445**

**Félicitations à District Mao, madame Marie-Odile Haince-Lebel et  
madame Caroline Lemieux**

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey  
Appuyé à l'unanimité

De féliciter District Mao, madame Marie-Odile Haince-Lebel et madame  
Caroline Lemieux, pour l'excellence dans l'organisation et la tenue du  
spectacle, le 15 juin 2024, source de fierté et d'inspiration pour la population  
lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2024-0446**

**Félicitations à madame Michèle Cantin et à la Coupe Femina**

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey  
Appuyé à l'unanimité

De féliciter madame Michèle Cantin et aux organisatrices et organisateurs  
pour l'excellence de l'organisation et la tenue de la Coupe Femina, qui a eu  
lieu du 20 au 23 juin 2024, source de fierté et d'inspiration pour la population  
lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2024-0447**

**Félicitations à madame Virginie Théberge et Gagnon et frères**

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey  
Appuyé à l'unanimité

De féliciter madame Virginie Théberge et Gagnon et frères, pour l'ouverture de son magasin de meubles et d'accessoires pour la maison sur le territoire de la ville, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2024-0448**

**Félicitations à madame Vanessa Couturier et à Breakeyville en fête**

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner  
Appuyé à l'unanimité

De féliciter madame Vanessa Couturier, à Breakeyville en fête, aux membres du conseil d'administration et aux bénévoles pour l'excellence de l'organisation et la tenue de la 45<sup>e</sup> édition de la Fête nationale à Breakeyville, qui a eu lieu le 24 juin 2024, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2024-0449**

**Félicitations à la Maison natale de Louis Fréchette**

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin  
Appuyé à l'unanimité

De féliciter la Maison natale de Louis Fréchette pour l'excellence dans l'organisation et la tenue d'activités lors de la Fête nationale, qui a eu lieu le 24 juin 2024, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2024-0450**

**Félicitations à la Parade de Noël de St-Étienne**

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin  
Appuyé à l'unanimité

De féliciter la Parade de Noël de St-Étienne pour l'excellence dans l'organisation et la tenue d'activités lors de la Fête nationale, qui a eu lieu le 24 juin 2024, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2024-0451**

**Levée de la séance**

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 18 h 24, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

---

Gilles Lehouillier, maire

---

Marlyne Turgeon, greffière